

TEST PREALABLE
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN
CENTRE DE VACANCES OU EN CENTRE DE LOISIRS

Démarche à effectuer

Votre enfant doit se rendre en piscine ou plan d'eau pour effectuer ce test. Seules les personnes titulaires du :

- ☞ Titre de maître-nageur sauveteur
- ☞ BNSSA (Brevet National de Sécurité de Sauvetage Aquatique)
- ☞ BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) dans l'activité nautique ou aquatique

peuvent faire passer ce test.

Remettez-lui ce document,

Une fois le test effectué, le maître nageur sauveteur complètera l'attestation ci-dessous

DOCUMENT A RETOURNER À ARAMIS

ATTESTATION – TEST PREALABLE A LA PRATIQUE
DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

- titulaire du titre de maître-nageur sauveteur
- titulaire du brevet national de sécurité aquatique
- titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif pour l'activité
- représentant des autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire

Lieu de l'exercice :

Atteste que l'enfant :

Nom : Prénom :

Possède la capacité à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique dans le cadre du test défini par **l'arrêté du 25 avril 2012 Art.3.**

Présentation du test :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Le test a été réalisé : avec brassières sans brassière

Signature : **Fait à :**

Le :

Tampon de l'organisme/de l'établissement du signataire :